



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

Service social régional de xxxx
M. xxx, Chef de service

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc

—
Courriel: sasoc@fr.ch

Chèques postaux: 17-1539-1 (Serv. financier cant.)

IBAN: CH89 0900 0000 1700 1539 1

N° du dossier: F/iv

L:\IVASSR_Gruy_fonds_privés.doc

V/réf.: courriel du 08.09.10

Fribourg, le 30 septembre 2010

Fonds privés

Monsieur le Chef de service,

Nous nous référons à votre courriel du 8 septembre dernier relatif à l'objet cité en référence et pouvons vous répondre comme suit.

En préambule nous tenons à rappeler le principe de base suivant : les dons privés, les aides ponctuelles d'associations privées ou de fondations doivent couvrir en priorité les aides ne pouvant relever de la LASoc ou éventuellement des prestations circonstanciées LASoc, et non l'aide matérielle LASoc relevant du minimum vital, même si au final la facture sociale pour les communes et l'Etat s'en trouve diminuée.

Dans le cas présent, il s'agit d'une aide mensuelle, accordée par la fondation « Das Leben meistern » de Fr. 100.-/enfant, soit au total Fr. 300.- par mois pour la famille. Comme il s'agit d'une aide régulière, la question de la subsidiarité de l'aide sociale se pose. Il appartient à la Commission sociale compétente d'apprécier la situation et de décider si ce montant est laissé à la libre disposition de la famille, compte tenu des faux frais et de la situation particulière de cette dernière ou si ce montant peut être affecté à des dépenses qui entreraient seulement dans le cadre de prestations circonstanciées concernant les enfants, auxquels cas on pourrait ne pas en tenir compte dans le budget. Le cas échéant, il appartient à la Commission de définir si tout ou partie de ce montant doit être pris en compte comme ressource dans le cadre du budget ou si on le destine à des prestations circonstanciées pour les enfants.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Chef de service, l'expression de nos sentiments distingués.

François Mollard
Chef de service